	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 1 décembre 2023</b>	<b>N° 2023-606</b>

Convocation du 24 novembre 2023

Aujourd'hui vendredi 1 décembre 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESKINA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stéphanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Bastien RIVIERES, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :**

M. Patrick LABESSE à Mme Anne LEPINE  
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY  
M. Baptiste MAURIN à M. Alexandre RUBIO  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Christophe DUPRAT  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES  
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT  
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE  
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Camille CHOPLIN  
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Pascale PAVONE  
Mme Marie RECALDE à M. Jean-Jacques PUYOBRAU  
M. Fabien ROBERT à M. Jacques MANGON


**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à Mme Claudine BICHET jusqu'à 11h et de 15h42 à 18h06  
Mme Christine BOST à M. Stéphane DELPEYRAT de 13h15 à 13h35 et de 14h45 à 15h14  
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Christine BOST à partir de 17h18  
M. Alain GARNIER à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 15h44 à 17h14 et à partir de 19h17  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Bastien RIVIERES à partir de 13h  
Mme Andréa KISS à Mme Béatrice DE FRANÇOIS à partir de 19h02  
Mme Delphine JAMET à Mme Brigitte BLOCH à partir de 14h45  
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h  
Mme Josiane ZAMBON à M. Alain ANZIANI à partir de 19h12  
M. Jérôme PESKINA à M. Franck RAYNAL à partir de 17h  
M. Michel POIGNONEC à M. Michel LABARDIN à partir de 14h45  
M. Franck RAYNAL à M. Jérôme PESKINA de 13h16 à 13h35 et de 14h45 à 15h27  
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 17h  
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h20  
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Françoise FREMY à partir de 18h41  
Mme Fatiha BOZDAG à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 17h  
Mme Pascale BRU à Mme Typhaine CORNACCHIARI à partir de 17h18  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY de 10h15 à 13h35  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h42  
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Bruno FARENIAUX de 12h à 13h35  
Mme Laure CURVALE à Mme Eve DEMANGE à partir de 17h37  
M. Olivier ESCOTS à M. Jean-Claude FEUGAS de 14h45 à 17h39  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 16h15  
M. Gilbert DODOGARAY à Jean TOUZEAU à partir de 19h12  
M. Bruno FARENIAUX à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h55  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET jusqu'à 12h30  
M. Guillaume GARRIGUES à Mme Simone BONORON à partir de 11h30  
Mme Anne-Eugénie GASPAS à M. Frédéric GIRO jusqu'à 11h  
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 14h45  
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI à partir de 15h20  
M. Radouane JABER à M. Guillaume MARI jusqu'à 10h30  
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 10h30 à 13h  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Daphné GAUSSENS jusqu'à 10h35  
M. Jacques MANGON à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h50  
M. Guillaume MARI à M. Radouane JABER à partir de 18h56  
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI de 14h45 à 15h40  
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 18h44  
M. Patrick PUJOL à M. Michel POIGNONEC de 11h10 à 13h35  
M. Patrick PUJOL à M. Christian BAGATE à partir de 14h45  
M. Fabien ROBERT à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 15h50

Mme Nadia SAADI à M. Didier CUGY à partir de 14h59  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Amandine BETES à partir de  
18h18  
M. Thierry TRIJOLET à Mme Stéphanie ANFRAY à partir de 18h21

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 1 décembre 2023</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de l'Habitat <b>Service Ville et Quartiers en Renouvellement</b>	<b>N° 2023-606</b>

---

## **Appel à Projets ' Emploi et Quartier ' - Plan pauvreté 2023 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Sur les territoires prioritaires de la politique de la ville déjà fortement impactés par des difficultés socioéconomiques, la crise sanitaire, puis la crise inflationniste sont venues renforcer la précarité et la pauvreté.

L'importance de l'emplois précaires, le plus faible niveau de qualification de la population active, des discriminations ne laisse rien présager de positif à moyen terme.

Bordeaux Métropole, lors du Bureau métropolitain du 28 mai 2020, avait décidé, au sortir de la première crise sanitaire, la mise en place d'un « plan de relance » des « quartiers de la politique de la ville » pour renforcer ses interventions de soutien en direction de ces territoires.

Dans la continuité de ce plan, il a été proposé depuis de relancer l'Appel à Projets « emploi et quartiers ». Celui-ci mobilise donc des fonds du dispositif national « plan pauvreté » ainsi que des crédits « Politique de la ville » de Bordeaux Métropole à parité et pour un montant total de 400 000,00 €.

### 1 - Un appel adapté pour accompagner les publics les plus fragilisés.

Deux thématiques sont parues particulièrement plus fortes cette année :

- l'insertion professionnelle des femmes,
- la mobilisation des jeunes en difficulté vers les mesures de droit commun.

#### *1.1 Conditions de recevabilité*

Les projets proposés devaient :

- bénéficier d'un financement d'au moins 20%,
- avoir un budget équilibré,
- démarrer impérativement en 2024,
- définir les modalités les plus pertinentes de mobilisation des publics concernés, expliciter les modalités d'accompagnement, le nombre d'heures par bénéficiaire, les types et les caractéristiques des formations,
- s'intégrer dans les stratégies communales,
- intervenir sur au moins un « quartier prioritaire » de la Métropole.

Cet appel à projets était ouvert à des projets portés notamment par des structures d'insertion par l'activité économique, des associations, des Opérateurs de Compétences (OPCO), des Groupements employeurs (fiscalisés ou non), des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ), des entreprises adaptées, des missions locales et des Plan locaux pour l'insertion et l'emploi (PLIE), villes...

### 1.2 Critères de sélection

Ont été priorisés les projets :

- définissant des modalités les plus pertinentes de mobilisation des publics,
- intervenant sur plusieurs « quartiers » et sur plusieurs communes,
- structurés autour d'un dispositif emploi le plus complet y compris pour des freins périphériques à l'emploi,
- proposant un dispositif innovant et pérenne,
- disposant d'un cofinancement de plus de 20 %.

La sélection des dossiers a été préparée par les services de la Métropole, les services de Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités de la Gironde et de de la Préfecture.

### 2 - Les dossiers

32 dossiers ont été déposés et instruits, représentant un montant total d'un peu plus de 800 000 € de subventions demandées.

Ces dossiers concernent la remise à l'emploi direct des femmes et la mobilisation des jeunes.

C'est ainsi qu'il est proposé de retenir 19 dossiers pour un montant total de 400 000 €, permettant au total de faire bénéficier environ 1 100 personnes des quartiers de la Métropole. (Annexe 1 Programmation de l'appel à projet pour les dossiers retenus).

13 projets pour un montant total de 360 500 € de subvention font l'objet de la présente délibération. Ces derniers sont détaillés dans le tableau annexé.

Les subventions accordées feront l'objet de conventions qui seront annexées à la présente délibération si leur montant est supérieur à 23 000 €. Ces conventions préciseront les modalités de versement des subventions.

Pour les autres organismes, les versements s'effectueront sous forme de paiement unique conformément au Règlement Général d'Intervention (RGI) du 29 mai 2015 visé ci-après.

Pour les organismes bénéficiant d'un soutien global de la collectivité inférieur à 23 000 €, les accords de subvention font l'objet d'une délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président. Dans ce cadre, 6 projets pour un montant total de 39 500 € de subvention font l'objet d'une décision par arrêté.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le Conseil de Bordeaux Métropole**

**VU** la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014,

**VU** la loi de Programmation pour la ville du 21 février 2014,

**VU** la délibération n°2003/674 du 19 septembre 2003 relative au règlement d'intervention habitat et politique de la ville, modifiée par la délibération n°2007/0122 du 23 février 2007 portant sur son actualisation, et par la délibération n°2015/750 du 27 novembre 2015,

**VU** la délibération n°2015/252 du 29 mai 2015 relative au règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé par Bordeaux Métropole,

**VU** la délibération n°2015/383 du 26 juin 2015 relative au contrat de ville de la Métropole bordelaise 2015-2020,

**VU** la délibération n°2019/583 du 27 septembre 2019 relative à l'avenant n°1 du contrat de ville métropolitain,

**VU** la délibération n° 2022/725 du 24 novembre 2022 relative à l'avenant n°2 à la convention-cadre d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

**VU** la délibération n°2023-2 du 27 janvier 2023 portant délégation de pouvoirs du Conseil métropolitain au Président

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** Bordeaux Métropole soutient un certain nombre d'actions concourant aux objectifs du contrat de ville métropolitain et confirme ainsi son action en matière de cohésion sociale,

#### **DECIDE**

**Article 1 :** d'octroyer les subventions au titre de l'appel à projet exceptionnel aux porteurs de projets présentés dans le tableau joint pour un montant de 360 500€.

**Article 2 :** de les imputer aux crédits prévus au budget principal 2023 – chapitre 65 – article 65748 – fonction 52 pour les associations, sur l'article 657341 pour les communes, et sur l'article 657362 pour le CCAS de Talence.

**Article 3 :** d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer tous courriers, conventions et documents relatifs à l'exécution de la présente décision.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 1 décembre 2023

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,  Monsieur Jean-Jacques PUYOBRAU
<b>DATE DE MISE EN LIGNE :</b> <b>8 DÉCEMBRE 2023</b>	